Conseil d'arrondissement

du 24 mai 2018

Paris 2^e

Conseil du 2e arrondissement Séance du lundi 24 mai 2018 Ordre du jour initial

- 1- 022018042 Désignation du ou de la secrétaire de séance
- **2- 022018043** Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2018
- 3- 02201818044 Adoption du budget supplémentaire 2018
- **4- 2018 DAE 70 –** Subventions (755 000 euros), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social
- 5- DAE 191 Subvention (298 000 euros) et conventions avec Paris Habitat et l'association Emmaüs Alternatives pour l'ouverture de la ressourcerie l'Alternative (2^e) mandatée en SIEG
- 6- **2018 DASCO 31** Caisse des Ecoles (2^e) Subvention (18 606 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances
- **7- 2018 DASCO 50 –** Caisse de Ecoles (2^e) Solde de la subvention 2017 (8 158 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire
- 8- 2018 DDCT 48 Subvention Fonds du Maire du 2^e arrondissement (2 167 euros) à l'association « La Cloche »
- **9- 2018 DDCT 76 –** Subvention (3 000 euros) au titre de l'animation locale, à l'association « Air 2 fête »
- **10- 2018 DDCT 110 –** Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil
- **11-2018 DPE 24** Expérimentation de stations de tri « TRILIB' » à Paris (2^e, 13^e, 18^e et 19^e) Convention de partenariat avec CITEO pour la poursuite de l'expérimentation
- **12- V022018053 –** Vœu relatif à la lutte contre les campagnes de lobbying de l'industrie agro-chimique à Paris
- 13- V022018054 Vœu relatif à la mémoire de Ronan GOSNET

La séance est ouverte à 19 heures par monsieur Jacques Boutault.

M. Jacques BOUTAULT salue les conseillers et les prie de prendre place. Il constate que le quorum est atteint et déclare donc la séance ouverte.

Il indique que, conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, l'affichage du compte rendu de la séance du 19 avril 2018 a été constaté par procès-verbal le 20 avril 2018.

<u>1 – 022018042 Désignation du ou de la secrétaire de séance</u>

M. Jacques BOUTAULT propose qu'Olivia HICKS soit désignée secrétaire de séance.

La désignation en tant que secrétaire de séance d'Olivia HICKS est approuvée à l'unanimité.

Puis, il annonce que Béatrice BONNEAU et Brigitte VON HOEGAERDEN sont excusées et donnent respectivement pouvoir à Véronique LEVIEUX et à lui-même.

2 - 022018043 Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2018

- M. Jacques BOUTAULT s'enquiert d'éventuelles demandes de modification.
- **M.** Jean-Paul MAUREL indique que sa remarque concerne la page 24 du compterendu où il est mentionné au sein du 5^{ème} paragraphe que « *Le Conseil du 2^{ème} arrondissement avait émis par le passé un avis défavorable* ». Or, il ne s'agit pas du « Conseil du 2^{ème} arrondissement» mais du Maire du 2^{ème} arrondissement qui avait émis un avis défavorable.

Fort de cette modification, le procès-verbal de la séance du 19 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

3- 02201818044 Adoption du budget supplémentaire 2018

Maxime DES GAYETS annonce qu'il sera bref, car ce budget s'inscrit dans la droite ligne du débat tenu lors du précédent conseil d'arrondissement. Il a été constaté que des crédits pouvaient être reportés sur cette année. Chacun avait pu noter que le montant de ces crédits était important et que, par rapport à l'année précédente, les crédits dits « libres d'emploi » - c'est-à-dire ceux que l'on ne peut pas attester - étaient en revanche en baisse de 60 000 euros, de mémoire.

Aucune demande d'abondement n'a été effectuée cette année, puisque les crédits votés ont pallié la différence de dépenses, notamment en matière de fluides.

Maxime DES GAYETS annonce qu'il va maintenant présenter synthétiquement ce qu'il a été choisi de faire de ces crédits libres d'emploi. En matière de fonctionnement, sur la dotation d'animation locale, 27 365 euros étaient libres d'emploi, comme le compte administratif a pu le montrer. Et sur la dotation de gestion locale, 72 854 euros.

Les reports non-libres d'emploi, dont il n'a pas noté le montant, ont été réinscrits sur les lignes de dépenses sur lesquels ils avaient été mobilisés. Et ces près de 100 000 euros de crédits libres d'emploi en termes de fonctionnement ont été affectés aux besoins de financements complémentaires liés cette année aux entretiens de chéneaux dans les écoles, ils ont également été utilisés sur les crèches pour augmenter les crédits de l'alimentation et des changes. Enfin, concernant les bibliothèques, à des sujets de maintenance.

Maxime DES GAYETS annonce ensuite qu'un transfert de 3 700 euros à été réalisé en faveur de la direction des espaces verts pour l'achat de végétaux.

Concernant l'investissement, 119 365 euros ont été actés comme « libres d'emploi » lors de la discussion du compte administratif. Ils étaient pour grande partie fléchés sur le budget investissement des Conseils de quartier, à hauteur de 96 058 euros. Il a d'ailleurs été demandé aux Conseils de quartier de mobiliser ces crédits, car ils n'y parviennent pas année après année. Une partie de ces crédits sera donc utilisée pour des aménagements au sein de la mairie, dont quelques exemples ont été soufflés par la Directrice Générale des Services à Maxime DES GAYETS : travaux d'isolation et de couverture du toit de la mairie, amélioration du système d'éclairage du 1^{er} étage. Il est également envisagé de cofinancer des aménagements de voirie.

Maxime DES GAYETS annonce en avoir terminé sur ce budget supplémentaire, qu'il encourage les membres du Conseil d'arrondissement à voter.

Jacques BOUTAULT remercie Maxime DES GAYETS et tient à insister, car cela doit être très clair, sur le fait que le Maire est l'ordonnateur du budget et que, sur ce dernier, une partie est déléguée à l'affectation directe en investissement par les Conseils de quartier. Une partie de cet investissement a du mal à être dépensée, en raison, des difficultés des règles encadrant les investissements qui sont demandées aux Conseils de quartier. Il faut rappeler que l'investissement effectué par les Conseils de quartier ne doit pas générer de fonctionnement, il leur est donc parfois difficile de libérer l'ensemble des sommes qui leurs sont proposées.

Toutefois, à l'issue de la mandature, les sommes qui n'auront pas été dépensées seront réintégrées au budget général de la Ville de Paris et donc, afin que ce budget soit utile au 2^{ème} arrondissement, Jacques BOUTAULT indique qu'à défaut de propositions d'ici le 21 juin, ces sommes seront réaffectées au budget d'investissement du 2^{ème} arrondissement, avec bien entendu, information aux Conseils de quartier sur l'utilisation de ces sommes.

Il y a des possibilités d'affectation de ces sommes comme par exemple le financement de l'espace Jeunes de la rue de la Villeneuve. Afin de ne pas perdre ce budget, il sera réaffecté au budget général du 2^{ème} pour éviter qu'elles le ne soient à celui de la Ville de Paris.

Maxime DES GAYETS dit évidemment souscrire aux propos de Jacques BOUTAULT, mais tient à apporter une précision. Il existe une difficulté réelle depuis longtemps concernant les crédits d'investissement qui sont affectés aux Conseils de quartier. Ces derniers font émerger de nombreuses idées pour essayer d'améliorer la vie et l'organisation

de l'espace public de l'arrondissement. Et, autant pour le fonctionnement, les dotations sont souvent perçues comme faibles alors qu'elles sont nécessaires pour faire de l'animation, autant sur l'investissement, il est souvent constaté les montants sont mal taillés, car ils sont trop importants pour des projets mineurs. Comme l'a dit M. le Maire, ce sont aussi des sommes qui pourraient s'avérer utiles pour faire des investissements. Mais elles ne sont toutefois pas assez importantes pour réaliser des aménagements sur la voie publique. Année après année, ces crédits sont immobilisés pour pouvoir obtenir un niveau de mobilisation suffisant, mais ce budget est aussi en concurrence avec le budget participatif, pour lequel Maxime DES GAYETS sollicite les Conseils de quartier pour leur suggérer des idées d'investissement, mais celles-ci viennent en réalité supplanter ce qu'ils pourraient faire sur leurs crédits d'investissement. Il dit toutefois proposer une piste qui avait été portée par son groupe, notamment pour s'assurer que les études puissent être financées par les crédits d'investissement et non pour les crédits de fonctionnement. Il avait été possible de le faire à une reprise Place Goldoni. Une des idées consiste à essayer d'obtenir qu'avec l'existence du budget participatif, qui est sur l'investissement, l'on dote peut-être un peu davantage les Conseils de quartier en budget de fonctionnement et donc moins en investissement. Ce n'est pas au Conseil de décider, il ne peut le faire, mais Maxime DES GAYETS dit estimer que c'est une piste à creuser.

Jacques BOUTAULT juge cette piste effectivement intéressante afin de s'améliorer dans les années qui viendront et remercie Maxime DES GAYETS pour ses propos, auxquels il dit souscrire. Puis, il met la délibération aux voix.

Vote:

Pour : 10 Contre : -Abstention : 2

La délibération est adoptée.

4- 2018 DAE 70 Subventions (755 000 euros), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Véronique LEVIEUX remercie Jacques BOUTAULT et indique que, par cette délibération, le Conseil d'arrondissement est saisi du soutien que la collectivité parisienne souhaite apporter à 16 organismes de tout Paris, dans le cadre des compétences de la Ville, afin d'animer et de soutenir un réseau d'acteurs mobilisés dans la stratégie territoriale dite « d'impact social », que ce soit de manière géographique pour les entreprises intervenant dans le cadre de quartiers prioritaires, dans l'arc de l'innovation ou sur des thématiques, comme les entreprises d'utilité sociale et d'économie circulaire, ou encore en termes de publics, bénéficiaires du RSA notamment, ou créateurs/créatrices résidant dans des quartiers prioritaires.

Cette délibération est soumise au Conseil d'arrondissement car, parmi l'ensemble de ces organismes, deux sont basés dans le 2^{ème}. Non pas qu'ils n'interviennent que dans le 2^{ème}

arrondissement, mais ils y possèdent en tout cas leur siège. C'est une chance pour l'arrondissement d'héberger ces deux structures qui poursuivent des objectifs différents.

La première est une coopération d'activité et d'emploi que le conseil connaît bien, Coopetic, qui développe ses activités depuis 2009 et fêtera donc son $10^{\rm ème}$ anniversaire l'année prochaine. Il s'agit d'une structure assez dynamique qui a d'abord lancé son activité dans le cadre du secteur nouvelles technologies de l'information, des médias, de la presse, pour proposer une alternative à l'ensemble des professionnels qui se sont retrouvés dans un phénomène d'« Uberisation », comme il est possible de le constater depuis maintenant un certain nombre d'années.

C'est une entreprise solidaire d'utilité sociale qui propose un processus de contractualisation, de salariat de ces entrepreneurs sociaux. Coopetic intervient avec l'ensemble des parisiens susceptibles de venir la solliciter, pour que leur projet d'entreprise soit un peu expérimenté dans le cadre de cette coopérative. Un travail complet de formation est proposé.

L'intérêt est de leur mettre à disposition l'ensemble des fonctions supports, assez coûteuses pour de nouvelles structures ou des entrepreneurs seuls, d'offrir un cadre collectif, de promouvoir et mettre en œuvre un esprit propre à l'économie sociale solidaire, puisque l'ensemble des salariés participe évidemment à la gestion de la coopérative d'activité. Et cela permet à l'ensemble de ces entrepreneurs de faire des offres collectives, de répondre à l'ensemble des marchés au nom de Coopetic ou de travailler de manière individuelle.

Cette coopérative d'activités s'est tout récemment lancée dans un secteur assez innovant qui est celui de la recherche. Compte tenu d'un certain nombre d'échanges qu'ont tenus les membres de la direction, ils ont pris conscience que les chercheurs se trouvaient dans une difficulté majeure à l'issue de leurs recherches pour trouver une stabilité. Le projet a donc été lancé l'année dernière avec un certain nombre d'interlocuteurs. Les résultats ne sont pas encore connus, mais la typologie des chercheurs pouvant y entrer est assez diversifiée. Et, il semble clair que cette coopérative essaye de se saisir de l'évolution que peuvent subir un certain nombre de secteurs d'activités pour proposer une offre d'organisation alternative.

Dans ce cadre, la Ville de Paris propose un soutien financier qui est identique à celui de l'année dernière, à savoir 40 000 euros pour Coopetic.

L'autre structure concernée du 2^{ème} arrondissement, qui, elle, ne propose pas un travail d'accompagnement mais des dispositifs financiers solidaires, c'est l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), structure bien connue du Conseil d'arrondissement et qui propose différents types d'interventions auprès de personnes présentant des profils assez éloignés de l'emploi et qui ne disposent pas des ressources pour obtenir des prêts pour lancer leur structure et se voient alors attributaires, à la fois de microcrédits et de prêts d'honneur de l'ADIE qui va les financer faute de fonds propres et du fait que ce sont des dispositifs de financement auxquels ils n'ont pas facilement accès. C'est tout l'enjeu de

cette association, intervenir en soutien financier, mais aussi en termes de formation et d'accompagnement de ces porteurs de projets créateurs d'entreprises.

Véronique LEVIEUX dit tenir à insister sur le fait qu'un euro investi dans l'aide à la création pour ces personnes plus ou moins éloignées de l'emploi contribue à l'intérêt général de la collectivité, bien davantage que les euros dépensés pour les aider en termes de revenus. Ces structures proposent donc une démarche importante.

Un autre axe, CréaJeunes, concerne les jeunes parisiens souhaitant se lancer dans la création d'entreprise qui n'ont pas d'expérience, ne disposent pas de fonds propres, surtout ceux de 18 à 32 ans en général. Un accompagnement est dispensé en amont pour préparer le montage du projet, pour les aider au moment de la création de l'entreprise et pour les accompagner sur une durée de deux ans pour lancer leur structure. En 2017, 112 personnes ont suivi l'intégralité du parcours, de la formation de lancement, jusqu'à ces deux ans de soutien. D'autant qu'il y a deux lignes financières qui sont mobilisées par la Ville de Paris pour, à la fois, aider ce dispositif CréaJeunes et aussi celui du prêt d'honneur. Véronique LEVIEUX précise que les aides du fonds de dotation pour le dispositif des prêts d'honneur se chiffre à près de 1 million d'euros, et donc à près de 1,2 millions avec le vote de cette subvention – qui, pour le 17ème, est de 150 000 euros pour le dispositif des prêts d'honneur et de 80 000 euros pour le dispositif CréaJeunes - qui est soumise au vote du Conseil d'arrondissement. Il y a par ailleurs d'autres actions, mais qui relèvent des compétences du département et auxquelles il est fait référence dans le texte.

Il s'agit de deux structures très dynamiques qui s'intéressent aux problématiques de toutes ces personnes qui souhaitent se lancer dans la création d'entreprise. Ce n'est pas que de l'argent, mais aussi de l'accompagnement, du soutien, de la valorisation, de la mutualisation de moyens, d'échanges d'expériences. Ce sont donc des structures tout à fait utiles à l'intérêt général et pour qui l'aide de la Ville est essentielle au fonctionnement, à la survie et à la capacité de développement. Ce sont par ailleurs des associations qui développent des ressources propres et qui sont très rigoureuses dans leur gestion.

Une quinzaine d'autres structures est présente sur le territoire parisien et bénéficie également des aides proposées dans cette subvention, dont le montant global est de 755 000 euros.

Sur la base de ces éléments, Véronique LEVIEUX invite le Conseil d'arrondissement à adopter cette délibération.

Jacques BOUTAULT remercie Véronique LEVIEUX pour sa très exhaustive présentation et dit souhaiter lui-même se réjouir de cette bonne affectation de l'argent public car, contrairement à ce qui peut être pensé, l'argent public, pour le soutien de ces activités, contribue, à la fois à réduire les dépenses sociales, car ce sont des gens qui ne sont plus au chômage ou au RSA et, de plus, à créer des recettes publiques, car lorsqu'est lancée une activité économique, des impôts sont payés, ce qui permet de générer des recettes publiques. Il s'agit donc d'un argent public bien investi, ce dont Jacques BOUTAULT dit se réjouir. Il est d'autant plus dépensé de manière intelligente qu'il démontre qu'il est aujourd'hui possible d'entreprendre en se focalisant sur son objet, sur ce pourquoi l'on

souhaite s'investir, son métier, qu'il s'agisse de l'ingénierie ou de la communication, comme le proposent certaines de ces structures, ou des métiers plus manuels. Et entreprendre de façon coopérative, c'est entreprendre pour un métier, pour une activité que l'on aime, et non pas dans le but de maximiser les profits comme le veut, par définition, l'entrepreneuriat sous forme de SA ou de SARL.

C'est tout à fait en phase avec ce qui est défendu ici-même en particulier et M. Jacques BOUTAULT tenait à se féliciter que cette aide aux structures coopératives parisiennes puisse être votée par ses chers collègues.

Dominique DUSSART dit avoir regardé l'ensemble des structures qui demandent des subventions et a pu noter que Coopetic avait une adresse dans le $10^{\text{ème}}$ arrondissement et demande donc s'ils en ont également une dans le $2^{\text{ème}}$ arrondissement.

Véronique LEVIEUX répond que leur siège est situé dans le 2^{ème} arrondissement.

VOTE:

unanimité

5- DAE 191 – Subvention (298 000 euros) et conventions avec Paris Habitat et l'association Emmaüs Alternatives pour l'ouverture de la ressourcerie l'Alternative (2è) mandatée en SIEG

Véronique LEVIEUX dit avoir un réel plaisir, qu'elle sait partagé, de voir cette délibération que toutes et tous attendent depuis deux ans. Deux ans que ce beau local est fermé et que M. le Maire ainsi que le Conseil d'arrondissement ont mobilisé tous les moyens pour qu'il soit bien fléché sur une ressourcerie, et y sont finalement parvenus. C'est donc Emmaüs Alternative qui a travaillé sur un projet. Une autre proposition avait été formulée, mais n'a pas été retenue, elle a toutefois inspiré le développement du projet ici proposé.

Pour replacer le contexte de façon globale, **Véronique LEVIEUX** indique que la politique de la Ville, en particulier sous cette mandature, au profit de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, de l'écoconception et de l'économie de la fonctionnalité, a réellement pris une dimension majeure. Les besoins trouvent des réponses dans les services et les missions proposées par les ressourceries. Il existait déjà un certain nombre de ressourceries sous la précédente mandature, mais les besoins se sont développés. Ainsi, l'attitude des citoyens qui ont des comportements plus responsables a pris de l'ampleur et donc, la Maire de Paris a souhaité que les ressourceries soient plus nombreuses à Paris et qu'il en soit au moins créée une dans chacun des arrondissements. Et, pour ce qui était à peu près le périmètre d'action de celle qui a existé pendant des années, il s'agit maintenant de travailler sur l'échelle du « 1,2,3,4 ».

Donc, Emmaüs Alternative propose un projet très travaillé, forte de son expérience, puisqu'elle mène déjà différents projets similaires existants à Paris, mais également en banlieue.

Le projet porte sur trois piliers. Bien évidemment, la collecte, c'est le b.a.-ba, puisque l'objectif est de lutter contre la quantité de déchets, d'avoir une capacité à recycler des

matériaux, des produits, des vêtements, de l'électro-ménager, pour lesquels une autre vie est possible. Et donc, un lien, selon la typologie des biens, vers des réparations, de revalorisation ou de vente.

La réparation est un axe fort qui n'était pas annoncé au moment de la prise de connaissance du projet, et il faut souligner qu'Emmaüs Alternative a été à l'écoute de la demande de la mairie et a ainsi travaillé au projet d'un espace de restauration qui sera à destination des habitants et usagers du quartier. Ces ateliers se tiendront dans le local de la rue Léopold Bellan.

Par ailleurs, Emmaüs Alternative a été porteuse d'un élément novateur, toutefois en cohérence avec les attentes du Conseil d'arrondissement et notamment de celles de l'Hôtel de Ville, avec la création d'une section dans l'espace d'upcycling, qui en sera la première vitrine francilienne, c'est en tout cas l'objectif que s'est donnée cette ressourcerie, avec de jeunes créateurs qui présenteront leurs œuvres qui seront vendues dans ce local.

Véronique LEVIEUX tient ensuite à souligner le fait que les porteurs de ce projet sont très en demande et très à l'écoute de la thématique d'un travail de partenariats avec le maillage social de l'arrondissement. C'est un élément réellement important. Ils disposent maintenant de tous les contacts des acteurs ESS ou sociaux présents au sein de l'arrondissement et commencent déjà à faire du lien avec eux, car c'est dans leur manière de fonctionner et c'est sans doute ce qui faisait défaut au projet initial. Qu'il s'agisse du centre social la Clairière ou le centre Cerise, ou encore d'autres acteurs ESS présents à l'époque.

Ils ont donc envie de travailler avec ces structures, avec les habitants et sont en recherche de bénévoles, d'acteurs, de participations citoyennes des habitants du 2^{ème} arrondissement et de ceux du centre de Paris, ce qui, là encore, faisait sans doute défaut s'agissant de la structure précédente.

Au-delà des trois axes présentés, ce projet montre un certain nombre d'atouts pour réellement trouver sa place au sein de l'arrondissement, au-delà de l'attente qui est réelle de la part des habitants.

Ainsi, pour les aider et leur permettre de mener à bien leur projet, la Ville a lancé une négociation avec Paris Habitat qui est propriétaire du bien et, comme tous les autres bailleurs sociaux, doit aussi l'exploiter au mieux d'un point de vue économique. C'est la raison pour laquelle, l'un des objectifs de la délibération proposée est le résultat de discussions avec Paris Habitat qui s'est engagé à baisser le loyer sur cinq à six ans, en contrepartie de quoi la Ville propose un financement à Paris Habitat pour que cette baisse se fasse au profit de la structure Emmaüs Alternatives qui occupera ses lieux. Et, par ailleurs, grâce au vote du budget participatif, qui a vu de nombreux participants en 2017, une ligne de près de 300 000 euros a été dégagée, ce qui permet de lancer une ligne directement au bénéfice de la structure pour les travaux de rénovation et d'aménagement du local. Voici donc les deux objectifs de cette délibération. Le montant total est de 298 000 euros, dont une subvention d'investissement de 114 000 euros pour les travaux de rénovation.

La structure avait initialement imaginé une installation début juillet, mais cela a été reporté car une décision qui devait être prise au sein de Paris Habitat a été repoussée, ce qui retarde le tout et il faudra donc sans doute attendre le mois de septembre pour voir la ressourcerie prendre possession des lieux et mettre en œuvre son activité.

Véronique LEVIEUX dit ensuite avoir rencontré les porteurs du projet qui sont très impatients de se présenter aux habitants, et leur avoir conseillé de faire le tour des Conseils de quartier pour leur présenter le projet, tout comme à l'ensemble des acteurs sociaux du quartier. L'arrondissement est donc dans l'attente de cette ouverture.

Jacques BOUTAULT remercie Véronique LEVIEUX d'avoir souligné que, grâce aux 18 000 votes du budget participatif 2017, cet investissement a pu être réalisé en faveur de le réouverture de la Ressourcerie du 2ème et remercie donc tous les habitants ayant voté pour soutenir ce projet. Puis, il précise que la ressourcerie n'est fermée que depuis un an et demi et informe que le SICTOM vient d'adopter une délibération qui permettra d'accorder une somme de 29 000 euros à cette ressourcerie pour son installation et viendra s'ajouter aux sommes qui viennent d'être votées.

Dominique DUSSART souhaite dire qu'elle a entendu plusieurs de ses collègues qui s'occupent de cette thématique dans les 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements, se plaindre quelque peu, à l'époque de l'ancienne ressourcerie, dire qu'ils ne disposaient pas suffisamment d'informations, qu'il y avait peu d'animation inter-arrondissements du centre, qu'ils se sentaient quelque peu abandonnés et estimaient que cette ressourcerie était essentiellement bénéfique au 2^{ème} arrondissement. Or, elle se situe dans le regroupement des arrondissements 1, 2, 3, 4, et il existe une réelle dynamique pour que l'ensemble des arrondissements du centre soient opérationnels et que les habitants prennent l'habitude de se rendre à cette ressourcerie. Il est certain que chacun souhaite en avoir une sur son territoire, ce qui n'est pas tout à fait la ligne de la politique de la Ville de Paris qui a décidé que ce serait une seule ressourcerie pour le centre de Paris. C'est un point important que ceux qui sont en contact avec Emmaüs doivent signaler, à savoir l'opportunité de ne pas laisser tomber les autres arrondissements du centre de Paris.

Jacques BOUTAULT souligne qu'il s'agit effectivement d'une ressourcerie Paris Centre qui a été beaucoup voulue et portée et pour laquelle il convient qu'Emmaüs Alternative ait en tête qu'il ne s'agit pas d'un équipement du 2ème arrondissement mais bien de Paris Centre, puisque la Maire de Paris a souhaité une ressourcerie par bassin d'habitation de 100 000 habitants, soit le périmètre des quatre arrondissements centraux, ce qui semble assez pertinent.

Olivier MAILLEBUAU remercie Véronique LEVIEUX de cette présentation et de cette bonne nouvelle. Car effectivement, cette structure et sa réouverture étaient attendues et tous les éléments sont présents pour se convaincre que les arrondissements centraux vont pouvoir bénéficier d'un service palliant les limites que la précédente ressourcerie avaient montrées.

Il souhaite par ailleurs rebondir sur les propos de Jacques BOUTAULT relatifs au SICTOM, pour appuyer également la dimension « propreté-recyclage » de la ressourcerie,

qui existait déjà concernant l'ancienne structure. En effet, la réouverture de la ressourcerie est aussi un moyen supplémentaire pour lutter contre les dépôts sauvages, favoriser la collecte et le rapatriement de certains déchets au niveau de la collecte non-sélective. Enfin, il n'oublie pas la perspective de pouvoir bénéficier d'un lieu et d'une expertise par ses titulaires pour accompagner des actions de sensibilisation, prévention, y compris au niveau scolaire.

Olivier MAILLEBUAU rappelle ensuite que la mairie avait eu la possibilité de s'appuyer sur ce lieu pour un certain nombre d'actions publiques et scolaires également, notamment la possibilité d'appuyer, comme précédemment, les interventions avec les éléments DPE et ceux de la ressourcerie.

Véronique LEVIEUX indique qu'elle va apporter quelques éléments de réponse et de précision, indiquant que cette ressourcerie permettra normalement de créer six emplois et ne pas avoir suffisamment souligné le travail d'insertion qui est au cœur du projet. En effet, des personnes seront accompagnées et retrouveront une activité professionnelle grâce au développement de cette ressourcerie. C'est tout de même un enjeu majeur. Il s'agit effectivement d'un projet « 1,2,3,4 » comme elle l'avait rappelé et le maillage sera évidemment très porté autour du 2ème puisqu'il s'agira d'un travail de grande proximité. Mais leur mandat consiste bien à évoluer sur les « 1,2,3,4 » et la ressourcerie se déplacera dans tous ces arrondissements pour effectuer le travail de collecte via des moyens de transport de type triporteurs, pour aller au-delà des demandes des habitants et ne pas être uniquement à la réception in situ, du dépôt des différents objets. Il y aura donc ce travail en direction de l'ensemble des habitants du « 1,2,3,4 ».

Véronique LEVIEUX indique ne pas disposer suffisamment dans le détail, des éléments d'activité et ne pouvoir donc dire ce qu'il est en est des éléments de sensibilisation du public scolaire, mais ajoute que, compte tenu de leur présentation, elle dit ne pas douter un instant qu'il se mettront également à la disposition de la mairie pour intervenir en la matière. Il convient enfin de souligner le travail réalisé par le REFER qui les a accompagnés et coachés, même s'ils disposaient déjà d'une expérience, ce qui fait qu'il s'agit réellement d'un projet qui apparaît solide à ce jour.

VOTE:

Unanimité

<u>6- 2018 DASCO 31 – Caisse des Ecoles (2^e) – Subvention (18 606 euros) pour la mise en</u> œuvre des séjours de vacances

Olivia HICKS rappelle qu'elle présente cette délibération chaque année. La Caisse des écoles du 2^{ème} arrondissement organise des séjours de vacances venant en complément de ceux organisés par la Ville et qui s'appellent « Dispositif de vacances Arc-en-ciel ». Le financement est calculé en fonction de critères précis suivant que les séjours proposés sont des séjours labellisés ou non « Arc-en-Ciel ». Ce label est délivré aux séjours qui se déroulent

l'été; des séjours d'une durée de 5 à 8 jours ou parfois de 10 à 14. C'est la même règle tarifaire que celle des « vacances Arc-en-ciel » organisées par la DASCO.

La subvention est en outre pondérée en fonction de la part des établissements scolaires du premier degré classés en éducation prioritaire au sein de chaque arrondissement. Olivia HICKS rappelle qu'il n'en n'existe plus dans le 2^{ème} arrondissement.

La base de calcul recouvre les montants suivants :

- Pour les séjours labellisés « Arc-en-Ciel » en zone prioritaire : 65 euros par journée/enfant.
- Pour les séjours labellisés « Arc-en-Ciel » hors zone prioritaire soit pour le 2ème : 42 euros par journée/enfant.
- Pour les séjours non labellisés « Arc-en-Ciel » en zone prioritaire : 45 euros par journée/enfant.
- Pour les séjours non labellisés « Arc-en-Ciel » hors zone prioritaire soit pour le 2ème : 7 euros par journée/enfant.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de subventionner la caisse des écoles du 2ème arrondissement à hauteur de 18 606 euros.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 657361, rubrique 332.

Olivia HICKS dit ensuite inviter le Conseil d'arrondissement à voter cette délibération et se dit à la disposition des conseillers pour répondre à leurs questions.

Catherine MICHAUD indique que son groupe votera bien entendu pour cette délibération et se réjouit que ce dispositif soit maintenu par la majorité municipale, rappelant qu'Anne HIDALGO souhaitait le supprimer, ce qui ne constituait pas nécessairement une bonne initiative. Elle dit à nouveau que son groupe est heureux de pouvoir voter favorablement cette délibération.

Jacques BOUTAULT confirme et tient à remercier la Maire de Paris qui a fait preuve d'écoute auprès de tous et d'avoir une pris une décision qui effectivement, lui semble sage, à savoir le maintien de ces « vacances Arc-en-Ciel » auxquelles les parisiennes et parisiens étaient peut-être plus attachés qu'elle ne le pensait. Des mobilisations ont eu lieu ainsi que des discussions qu'elle a écoutées et il faut donc l'en remercier.

Catherine MICHAUD juge souhaitable qu'elle fasse preuve d'écoute sur davantage de sujets.

Jacques BOUTAULT indique à Catherine MICHAUD qu'elle pourra le lui dire, ajoutant qu'elle fait preuve d'écoute sur de nombreux sujets, pas tous, mais beaucoup, selon lui. Puis, il propose de passer au vote de la délibération.

VOTE:

Unanimité

<u>7- 2018 DASCO 50 – Caisse de Ecoles (2^e) - Solde de la subvention 2017 (8 158 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire</u>

Olivia HICKS précise qu'il s'agit du complément d'une subvention votée pour première partie concernant 2017. Et, maintenant que cette année est écoulée, que les calculs exacts de ce qui a été dépensé pour fournir les repas pour la Caisse des écoles du 2^{ème} arrondissement sont définitifs, il est possible de la compléter par une subvention de 8 158 euros, sur un total de subvention de 973 39 euros. Ce petit complément vise donc à ajuster le budget pour la Caisse des écoles pour l'année 2017. Là encore, Olivia HICKS invite à voter à cette délibération.

Vote:

Unanimité

<u>8- 2018 DDCT 48 - Subvention Fonds du Maire du 2^e arrondissement (2 167 euros) à l'association « La Cloche »</u>

Jacques BOUTAULT rappelle que les fonds du maire sont constitués de l'intégralité des sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages – le 2ème n'en réalise pas - ou lors de dons spontanés – le 2ème en reçoit, notamment lorsqu'est autorisé un tournage de film dans ses locaux, ou l'assemblée générale d'une structure à vocation lucrative. Ces dons sont réaffectés auprès de la mairie centrale qui en rétrocède 75 % des recettes aux mairies, à savoir une somme de 2 167 euros pour 2017.

Jacques BOUTAULT dit ensuite avoir souhaité les attribuer à l'association La Cloche dont l'objectif est de lutter contre l'exclusion et contre les clichés qui entourent l'exclusion et les personnes exclues. Elle mobilise notamment le tissu commercial et citoyen du 2ème arrondissement pour contribuer à donner du sens à la vie de quartier pour intégrer les personnes qui y vivent sans forcément avoir un toit sur la tête mais, force est de constater qu'elles y ont bien un domicile. La Cloche tire son nom de son logo, un petit pictogramme sympathique qui est ensuite collé sur les vitrines des commerçants qui l'acceptent et indiquent ainsi leur souhait de pouvoir offrir aux personnes en situation d'exclusion ou de grande précarité, un café, un repas, ou leur permettre de charger leur téléphone, d'envoyer un courrier ou tout simplement de trouver une personne à qui parler. Les cloches de la solidarité résonnent aussi une fois par mois dans l'arrondissement, puisque commerçants, particuliers et sans-abris, aidés de bénévoles de l'association, s'unissent pour organiser des événements solidaires comme des collectes de vêtements, de duvets, de produits d'hygiène, de pique-niques... Des soupes populaires nommées « soupes impopulaires » sont proposées par l'association afin d'aider les sans-abris à préparer des repas auprès de bénévoles avec les

invendus des commerçants. Ces soupes sont ensuite servies aux passants pour une action de sensibilisation.

Jacques BOUTAULT dit ensuite préciser que la mairie du 2^{ème} arrondissement a besoin de ce type d'initiative dans le contexte actuel dont ont connaît d'autant mieux la gravité et la réalité depuis la nuit de la solidarité à laquelle de nombreux membres du Conseil d'arrondissement ont participé. Elle reconnaît donc l'énergie de cette association et sa capacité à questionner sur le regard que la population porte sur les plus vulnérables. C'est le sens de cette subvention que Jacques BOUTAULT propose d'adopter.

Véronique LEVIEUX souhaite saluer l'initiative de Jacques BOUTAULT d'avoir d'avoir choisi de faire bénéficier cette structure d'économie sociale et solidaire des fonds du Maire. Il s'agit effectivement d'une association très dynamique qui se nommait auparavant Carillon, qui a connu un succès et mis en œuvre différentes énergies, celles des habitants, des citoyens, des commerçants, au profit des personnes les plus exclues, les Sans Domicile Fixe. Un des premiers actes de soutien citoyen peut être l'adhésion à l'association et il convient de le souligner. Dans ce cadre, est remis aux adhérents une carte qu'ils peuvent ensuite présenter aux commerçants du réseau qui proposent, en fonction des produits qu'ils vendent, un repas, un thé un café. Ces bons font aussi l'objet d'un maillage avec l'ensemble des autres acteurs qui interviennent auprès des personnes à la rue pour parler et faire du lien auprès des autres, susceptibles de pouvoir bénéficier de cette aide. Il convient en tout cas de saluer un certain nombre de commerçants de l'arrondissement qui, avec des profils différents, jouent le jeu et ont confirmé leur engagement dans ce cadre. Il faut également souligner qu'ils ont réalisé récemment une opération de sensibilisation auprès du public scolaire du collège César Franck. Véronique LEVIEUX tient donc à remercier le proviseur du collège d'avoir accepté d'accueillir les ambassadeurs de l'association. Les personnes sans domicile fixe se sont engagées, se sont formées au fur et à mesure pour parler de leur situation et interviennent auprès de différents interlocuteurs et notamment auprès du public scolaire pour essayer de changer le regard des plus jeunes, de parler de leur existence. Cela s'est également concrétisé par une promenade dans le quartier. Elle ajoute se réjouir du soutien de la mairie du 2^{ème} et de l'ensemble des bénévoles et intervenants de cette association.

Olivia HICKS tient à apporter une précision aux propos de Véronique LEVIEUX concernant cette sortie avec les enfants du collège dans le cadre de la résidence d'artistes du territoire. Ils sont notamment sortis pour observer les dispositifs anti-SDF et ont eu le plaisir de ne pas en trouver dans les rues parcourues au sein du 2ème arrondissement et ont dû s'éloigner de celui-ci pour en identifier.

Jacques BOUTAULT indique que le 2^{ème} arrondissement est un territoire avec une belle peau, sans aspérités pour les SDF. Il tient à ajouter à ces informations que cette association a été lauréate de l'appel à projets d'économie sociale et solidaire organisé par la Ville de Paris, les trophées de l'ESS, et s'est donc vue attribuer un prix à cette occasion. Il dit ensuite remercier tous ses bénévoles et adhérents qui font acte de solidarité en participant concrètement, solidairement, au travail de cette association.

VOTE:

9- 2018 DDCT 76 - Subvention (3 000 euros) au titre de l'animation locale, à l'association « Air 2 fête »

Jacques BOUTAULT annonce que la prochaine délibération concerne également une subvention au profit de l'association « Air 2 fête » que l'arrondissement connaît bien puisqu'elle participe depuis 2007 à l'animation du désormais célèbre Bal des Conseils de quartier ainsi qu'au pique-nique de quartier qui se déroule rue Montmartre, cette année le 1^{er} juillet. Tout le monde est invité, chacun apporte son panier et le déballe sur une nappe pour prendre un déjeuner ensemble, sous la pluie les deux dernières années, mais il faut espérer que la météo sera plus clémente en 2018.

Au regard de ces initiatives importantes, Jacques BOUTAULT propose d'aider cette association à mener ses actions et à la soutenir en lui versant une subvention d'un montant de 3 000 euros au titre de l'animation locale. « Air 2 fête » a d'autres activités que celles qui ont été décrites mais elle est animée par des bénévoles qui ont peu de moyens et s'investissent beaucoup. Jacques BOUTAULT juge donc important d'aider cette association, notamment dans le cadre de ses activités qui concernent plus particulièrement le 2 ème arrondissement.

Olivier MAILLEBUAU, étant membre de cette association, annonce qu'il ne participera pas au vote.

Jacques BOUTAULT le félicite d'en être membre.

Véronique LEVIEUX tient à remercier Pauline VERON, Adjointe à la Maire de Paris, notamment en charge des associations et de la vie démocratique, d'avoir pu débloquer cette subvention qui confirme la même volonté depuis trois ans et vise assez directement l'organisation du Bal de la Bourse et la compensation des frais qui ont augmenté parallèlement et auxquels l'association seule ne pouvait faire face. Ce soutien de la Ville est confirmé d'année en année et il semblerait qu'une convention pluriannuelle pourrait être lancée, ce qui constituerait un moyen de sécuriser cette aide. Véronique LEVIEUX dit ensuite se réjouir de cette perspective.

Vote:

Unanimité

10 -2018 DDCT 110 – Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil et leur participation politique et sociale

Jacques BOUTAULT précise que le projet APProach a pour ambition d'aborder de front les enjeux de l'accès à l'information et de faciliter l'exercice des droits liés à la liberté de circulation des citoyens européens qui ne vivent pas dans leur pays d'origine, en créant

des outils concrets permettant d'agir de façon efficace. Il vise notamment trois aspects de la mobilité citoyenne dans l'Union européenne. Tout d'abord l'accès au vote, puisque les ressortissants communautaires votent aux élections municipales. Mais aussi les inscriptions dans les écoles qui ne sont pas toujours simples pour les ressortissants de la communauté, notamment pour des questions de barrage de langue. Et enfin, une participation active dans la vie de leur ville d'accueil afin de les aider à prendre pleinement leur place de citoyen dans les villes où ils ont choisi de vivre. Principalement financés par des institutions européennes, la Ville de Paris se propose de prendre en charge 10% des 900 000 euros que représentent cette délibération, somme que l'Europe permet de percevoir, si cette délibération est acceptée.

Il s'agit d'un projet qui participe à faciliter la citoyenneté européenne dans un contexte où le projet européen est souvent contesté et mis en difficulté. Il faut donc s'en réjouir, malgré une petite critique qui peut être faite, qui est qu'en termes d'accueil et de citoyenneté, il est également impératif que des projets de grande ampleur soient menés en direction des personnes en grande difficulté, comme voté précédemment pour des sommes bien moins importantes, et que des aides puissent être mise en place conjointement par les institutions européennes et municipales. Ce n'est pas encore le cas, puisque ces 900 000 euros ne visent pas à aider les personnes spécifiquement en difficulté, mais les personnes en mobilité qui ne vivent pas dans leur pays d'origine.

Autre petite critique, les documents pour les personnes résidant à Paris, quelle que soit leur origine, seront uniquement rédigés en anglais et il peut être regretté que d'autres langues ne soient pas également utilisées, d'autant que l'anglais n'est plus la langue d'un pays de l'Union européenne depuis l'année dernière.

Jacques BOUTAULT remercie les conseillers pour leur attention et leur propose d'adopter cette délibération qui permettra à la Vile de Paris de recevoir cette aide ciblée de 69 576, 39 euros de la part de l'Union européenne.

Olivier MAILLEBUAU tient à se réjouir de cette délibération à la veille d'échéances importantes pour la démocratie en Europe, alors que l'on s'éloigne parfois de cet idéal humain au sein de la construction européenne. Toutes les initiatives, même si elles sont perfectibles, visant à recréer ce lien doit obtenir un soutien de la mairie d'arrondissement. D'ailleurs, il semblerait que ce soit la première fois que le Conseil d'arrondissement ait à délibérer concernant ce type d'initiatives, ce dont il faut se réjouir.

Brice ALZON indique que Catherine MICHAUD et lui-même voteront « pour » mais tient à poser une question technico-pratique, demandant ainsi comment les arrondissements seront associés, dans la mesure où ils vont constituer la porte d'entrée pour ces nouveaux arrivants.

Jacques BOUTAULT avoue l'ignorer, mais suppose que la mairie d'arrondissement est probablement sollicitée parce qu'il y a des ressortissants de l'Union européenne qui résident dans le 2^{ème}. Toutefois, ce ne sont pas, à sa connaissance, les arrondissements qui auront la main, mais la Ville de Paris, ajoutant qu'il sera possible de se renseigner pour apporter une réponse.

Vote:

Unanimité

<u>11 -2018 DPE 24 – Expérimentation de stations de tri « TRILIB' » à Paris (2^e, 13^e, 18^e et 19^e) – Convention de partenariat avec CITEO pour la poursuite de l'expérimentation</u>

Olivier MAILLEBUAU dit que ce sujet a été régulièrement abordé lors des derniers Conseils d'arrondissement. C'est aujourd'hui le cas par le biais du renouvellement de la convention entre la Mairie de Paris et CITEO, ex Ecoemballage. La Ville de Paris est évidemment engagée, et présente même un certain avant-gardisme pour opérer la transition écologique dans la gestion de ses déchets, avec la volonté de s'inscrire dans l'économie circulaire en matière de recyclage. Or, même si les améliorations sont constantes, les marges de progression qualitatives et quantitatives sont encore très importantes. Et, pour accompagner les habitants et utilisateurs de la ville à mieux trier, la collectivité doit renforcer son action pour tout à la fois mieux les informer et les sensibiliser au tri, ce qui nécessite de multiplier les moyens permettant de trier les déchets de manière qualitative.

Donner davantage de moyens aux parisiennes et parisiens, c'est développer un certain nombre d'outils qui favorisent le flux des collectes porte à porte, mais également lutter contre la pression que peuvent subir certains immeubles, nombreux dans le 2ème, où l'espace dans les locaux partagés est limité. Pour desserrer cette contrainte, il convient d'innover, d'aller vers de nouveaux dispositifs. C'est pour cela que le Trilib', marque déposée par la Ville de Paris, a été expérimenté. Il consiste en des modules d'apport volontaire sur l'espace public. Sept sont présents dans l'arrondissement, contre une quarantaine dans la Capitale, dans les 18^{ème}, 19^{ème} et 13^{ème} arrondissements. Cette volonté s'accompagne d'autres initiatives dans l'établissement et la collecte porte à porte, d'un flux spécifique pour les déchets alimentaires qui contribue également à desserrer cette pression. A ce sujet, M. le Maire était avec M. MAUREL et lui-même dans l'un des centres techniques du 2ème arrondissement à l'occasion de la première année de lancement de cette collecte spécifique pour les déchets alimentaires, mais également pour l'inauguration d'une collecte spécifique pour les professionnels, et notamment les agents de la DPE, ce qui présente l'avantage d'élargir le champ de la collecte, mais aussi de sensibiliser ceux qui travaillent au quotidien avec les citoyens sur ces sujets pour qu'ils comprennent mieux ces problématiques.

Pour revenir plus précisément à la délibération qui occupe le Conseil d'arrondissement, Olivier MAILLEBUAU précise que la convention CITEO s'achève le 30 juin 2018. Elle avait déjà été renouvelée et il est donc nécessaire de réfléchir aux modalités de sa pérennisation. La délibération du jour propose d'en étendre le renouvellement jusqu'au 30 juin 2019. Il s'agit par cette convention de traiter la quarantaine de Trilib' actuels, mais comme cela a été rappelé au cours des délibérations prises récemment, il y a également la volonté de la Ville de Paris de généraliser cette expérimentation et de multiplier le nombre de Trilib' dans la ville, mais cela ne porte pas sur cette spécificité conventionnelle.

A travers les documents joints à la délibération, le bilan de cette expérimentation a pu être constaté. Il est satisfaisant en termes quantitatif, puisque près de 800 tonnes ont été collectées par ce biais. Et les stations du 2^{ème} arrondissement collectent entre 0,8 et 2 tonnes de déchets par mois par le biais de deux, trois ou quatre modules, ce qui les classe parmi les plus performants de la Ville de Paris. Evidemment, ce renouvellement est aussi l'occasion de réfléchir à l'amélioration du dispositif puisque, notamment pour les riverains et les professionnels qui sont à proximité immédiate de l'emplacement, il existe des sujets en termes d'incivilité et de propreté. Dans les zones très denses, la position du Trilib' suscite également d'autres sujets en termes de collecte. Or, justement, en termes de collecte, cette convention fait évoluer le sujet, car la Ville de Paris va désormais collecter les flux pour les modules jaunes et blancs des Trilib', ce qui était précédemment effectué par CITEO. Cela concerne les matériaux non fibreux et le verre, et va permettre de faciliter le réemploi et la limitation des nuisances, notamment en ce qui concerne les horaires. Dernier mot pour évoquer l'esthétique des trilib', sujet abordé ici-même, et pour lequel il faut se réjouir que la convention qui va être renouvelée en fasse une priorité. Ce matin encore, M. le maire a fait part aux agents techniques de sa volonté d'un véritable réflexe, non seulement administratif, mais aussi politique, pour que la Capitale et les futurs utilisateurs puissent bénéficier des évolutions qui ont pu être qualifiées à travers cette année et demi d'expérimentation.

Voilà pourquoi **Olivier MAILLEBUAU** invite le Conseil d'arrondissement à soutenir cette délibération.

Jacques BOUTAULT remercie Olivier MAILLEBUAU et indique qu'il la votera avec grand plaisir et avec conviction, car cet outil Trilib' est une expérimentation assez passionnante qui permet d'aider les Parisiens à mieux faire face au tri qui est souvent compliqué dans des immeubles exigus comme ceux du 2^{ème} arrondissement et l'apport volontaire sur voie publique est une bonne réponse à la nécessité de trier pour pouvoir recycler, réutiliser, réemployer, plutôt que d'incinérer, ce qui constitue une sorte de doublepeine puisque, sont non-seulement perdus des objets pouvant être utiles à d'autres, mais aussi, car cela génère en plus de la pollution de l'air. Et donc, accompagner cette expérimentation du Trilib' est, pour le maire écologique qu'est Jacques BOUTAULT, un très grand bonheur et un projet qu'il suit avec beaucoup d'attention. Il remercie ensuite Olivier MAILLEBUAU qui, lui aussi, dispose de la fibre écologique, de suivre cette question au quotidien, ce qui n'est pas simple puisque les Trilib' peuvent générer quelques nuisances, non pas en eux-mêmes, mais par ce qu'ils attirent comme encombrants. Et il faut que les riverains soient en accord avec ces stations à proximité de chez eux. Lorsque c'est le cas, la mairie d'arrondissement est à l'écoute et prend les mesures nécessaires afin que ce principe s'intègre bien dans la cité et soit accepté par toutes et tous, riverains et commerçants, ce qui est le cas grâce au travail mené par Olivier MAILLEBUAU, ce que Jacques BOUTAULT tenait à souligner.

Brice ALZON annonce qu'il va voter contre et donc fournir une explication de vote. Il se dit en faveur du recyclage et contre les incinérateurs - ajoutant que c'est une absurdité que d'en avoir réaménagé dans le sud-est de Paris, qui va être entrainée à replonger pour de nombreuses années dans cette méthode. Il dit donc rejoindre la majorité municipale sur ces combats et l'assure de sa fibre écologique. Il trouve donc que Trilib' part d'une très bonne

intention, mais que sa réalisation souffre aujourd'hui de certaines lacunes et qu'il faudrait retravailler le projet avant de relancer la continuité de cette expérimentation. C'est uniquement ce point qui le conduira à voter contre. Ce sont d'ailleurs des sujets qui ont été abordés : proximité et incivilités pour les riverains et par rapport aux commerçants. C'est ce point-là, et non le projet en lui-même, qui mènera Brice ALZON à un vote contre.

Jacques BOUTAULT dit ne pas avoir de conseil à donner, mais estime que M. ALZON devrait au moins s'abstenir compte tenu de ce dont il vient de faire part. Car il s'agit bien d'une phase expérimentale et c'est bien en faisant les constats réalisés par Brice ALZON qu'il est possible de progresser. Par exemple, certains modules ont été insonorisés car ils étaient trop bruyants, certains ont été déplacés, la ville réfléchit à un autre design pour mieux les intégrer. Jacques BOUTAULT indique à Brice ALZON que s'il vote contre, il rejette tout. Et l'abstention consiste à dire que ce n'est pas parfait, sans être contre, mais qu'il faut que cela s'améliore. Ainsi, un changement de vote serait plus cohérent avec les propos qu'il a tenu. Mais ce choix ne regarde que lui, conclut Jacques BOUTAULT.

Véronique LEVIEUX se dit elle aussi interpellée par la position de Brice ALZON. Il existe effectivement un certain nombre d'imperfections, ce dont elle a pu discuter avec Olivier MAILLEBUAU, mais l'intention est, selon elle, totalement bonne. Il faut intervenir et il n'y a malheureusement pas d'autres moyens que de le faire sur l'espace public, compte tenu de la configuration du 2ème arrondissement et de l'absence de locaux pouvant accueillir ces conteneurs. Cela fonctionne et le fait qu'il y ait également des dépôts faits à proximité, démontre le succès et l'utilité du dispositif. Et, à chaque fois qu'il y a eu des déplacements de Trilib', même à des endroits qui peuvent se discuter sur le plan de l'esthétisme, la station a fait le plein. C'est ce service que l'arrondissement doit rendre aux citoyens et c'est un élément de réponse. Ainsi, pour l'accompagner dans son perfectionnement, le seul moyen est au minimum de s'abstenir. Cela ne change rien car cela sera voté, mais pour la bonne compréhension de tous, ce serait souhaitable.

Brice ALZON répond que même s'il est un élu d'opposition, il se veut constructif. Il va donc suivre les remarques de la majorité et s'abstenir, en espérant que le design sera effectivement amélioré.

Jacques BOUTAULT dit estimer que c'est une preuve d'intelligence que de savoir changer d'avis après avoir écouté les arguments, ce dont il remercie Brice ALZON.

Vote: Pour:11 Contre:-Abstention:1

Adopté

12 -<u>V022018053 – Vœu relatif à la lutte contre les campagnes de lobbying de l'industrie</u> agro-chimique à Paris

Jacques BOUTAULT propose que soit maintenant abordé et présenté par Olivia HICKS ce vœu relatif à la lutte contre les campagnes de lobbying de l'industrie agro-chimique à Paris. Il annonce que la majorité municipale propose un vœu alternatif différent de celui reçu par les conseillers dans leurs documents de travail et précise qu'Olivia HICKS va présenter et expliquer tout cela.

Olivia HICKS indique qu'elle va donc donner lecture de ce vœu légèrement modifié. Considérant l'installation en plein centre de Paris, au 116 rue de Turenne, d'un espace éphémère dit « Cité du Siècle vert » financé par le lobby agro-chimique représentant les intérêts de grands groupes producteurs de produits phytosanitaires, pesticides et insecticides, dont Monsanto et Bayer ;

Considérant la propagande déployée dans ce lieu, visant à convaincre les citoyen.ne.s des services rendus par l'utilisation massive de produits chimiques dans l'agriculture ;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe plusieurs pesticides comme étant cancérogènes pour l'être humain ; que l'OMS note également que les cancers de la prostate, des poumons et du sang sont les plus fréquents, surtout pour les agriculteurs directement exposés à ces pesticides ;

Considérant que la justice a reconnu la responsabilité de la firme Monsanto dans la maladie professionnelle d'un agriculteur français et l'a reconnue coupable « d'avoir failli à son obligation générale d'information pour n'avoir pas respecté les règles en matière d'emballage et d'étiquetage des produits » ;

Considérant l'impact scientifiquement avéré de l'utilisation des pesticides, fongicides et insecticides sur la biodiversité, qu'il s'agisse de la faune et de la flore – pour ne citer qu'un exemple une étude récente montre ainsi que de 80% des insectes en Europe ont disparu lors des trente dernières années, une tragédie environnementale directement liée à l'utilisation massive de produits phytosanitaires par l'agriculture intensive;

Considérant les stratégies développées par la Ville de Paris en faveur de la santé environnementale, de l'alimentation durable et de la résilience,

Considérant la célébration du « Paris de la biodiversité », notamment à travers l'événement « République Verte » du 26 mai prochain,

Considérant qu'une votation citoyenne sur le climat est lancée à Paris afin de réaffirmer l'engagement de toutes et tous pour un développement soutenable, ce qui implique notamment le développement de l'agriculture biologique;

Considérant la responsabilité des élu.e.s concernant l'information des citoyen.ne.s en matière de santé publique ;

Considérant la mise en place depuis le début de l'année 2018 par la Ville de Paris avec l'aide de Transparency Watch d'une politique de transparence anti-lobbying,

Considérant l'action 22 du plan biodiversité « généraliser la démarche zéro phyto et encourager la gestion écologique des espaces verts sur l'ensemble du territoire parisien,

Après avoir cité tous ces considérants, Olivia HICKS propose que le Conseil du 2^{ème} arrondissement proteste vivement contre cette opération de communication trompeuse et rappelle son attachement à la sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires planifiée par la Ville de Paris.

Jacques BOUTAULT remercie Oliva HICKS pour la présentation de ce vœu très important qui pointe une opération de greenwashing qui se déroule à proximité de l'arrondissement et entre en parfaite contradiction avec la politique que mène la Ville, notamment contre les pesticides et pour la santé des Parisiens, mais aussi de l'environnement, puisque l'alimentation vient de l'agriculture qui est addicte à ces produits phytosanitaires et qu'il est quelque peu choquant, dans ce contexte, de voir ce lobby de l'agriculture chimique, de l'agrochimie agricole, louer un espace afin de faire la promotion de ce qu'ils appellent « La révolution verte », ou « La cité du siècle vert », pour inciter à consommer davantage de produits phytosanitaires ou plutôt pour se racheter une image écologique, alors que ce lobby est tout à fait à l'opposé de celle-ci. Jacques BOUTAULT propose donc de voter ce vœu qui montrera que le 2^{ème} arrondissement est en opposition totale avec cette démarche de greenwashing.

Catherine MICHAUD annonce qu'elle votera ce vœu puisqu'Olivia HICKS a accepté d'en reformuler la fin, avouant que la première version incluant le terme de « ZAD » et déclarant Paris comme « ZAD », lui posait un problème et qu'il aurait été regrettable que son groupe ne vote pas ce vœu du fait d'éléments de langage. Elle remercie donc Olivia HICKS d'avoir accepté cette modification – vœu émanant du groupe socialiste, mais qu'elle souhaitait ellemême proposer - d'écriture de cette conclusion. Catherine MICHAUD conclut en disant à nouveau qu'elle votera ce vœu.

Véronique LEVIEUX tient à son tour à remercier le Maire, tout comme Olivia HICKS, d'avoir accepté de modifier ce vœu initialement proposé, sur la base de sa proposition en se référant d'ailleurs aux échanges qui se sont tenus au Conseil du 3ème arrondissement où ce même débat s'est déroulé, étant donné qu'il est concerné au premier chef. Elle remercie ensuite pour la proposition de cette alerte et de cette prise de position qui entre en totale cohérence avec l'action de la Ville de Paris, qui n'utilise plus les produits phytosanitaires pour la gestion de ses parcs et espaces verts. C'est une réalité de la Ville de Paris aujourd'hui, et dans ce cadre, elle renouvelle à titre d'exemple actuellement la distribution de larves de coccinelles aux Parisiens pour proposer ce type d'alternative. Mais malheureusement, le contexte législatif, tant national qu'européen, permet encore l'utilisation de ces produits, d'où la difficulté qu'il y aurait eu de voter le vœu initial. Le combat se fait à la fois par une approche par les actes, par les engagements que mènent la Ville de Paris et par des objectifs ambitieux. Il faut également rappeler que le plan climat a été voté et qu'une votation citoyenne est proposée à partir de demain auprès de l'ensemble des parisiens et parisiennes pour apporter leur soutien à cette démarche, qui inclut évidemment les éléments de biodiversité tels qu'ils sont présentés dans ce vœu. Véronique LEVIEUX conclut donc en remerciant la majorité municipale et en indiquant qu'elle votera évidemment ce texte.

Dominique DUSSART estime aussi que la première version n'était pas satisfaisante et ajoute l'avoir découverte une fois que les vœux ont été rendus publics. C'est une bonne chose que d'avoir pris en compte l'ensemble des demandes des élus et modifié cette conclusion. Effectivement, en se rendant sur place, l'on constate que c'est assez beau, luxueux et ludique. Les visiteurs donnaient leurs impressions sur un livre d'or louant cette initiative de l'Union des industries de la protection des plantes. Tout est dit dans ce titre au nom de la protection des plantes. C'est un réel réconfort de pouvoir formuler ce vœu face à cette provocation. Dominique DUSSART estime qu'il convient de faire connaître ce vœu auprès des organisateurs et des parisiens pour manifester le fait que le Conseil a délibéré de façon défavorable concernant ce genre de propagandes incitant les gens à aller dans des surfaces commerciales pour acheter et utiliser ces produits alors que la Ville, par son Plan climat, par son plan biodiversité, essaye d'inciter à l'utilisation de zéro produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire parisien. Dominique DUSSART propose ainsi que soit envoyée au responsable de cet organisme notre protestation.

Jacques BOUTAULT remercie Dominique DUSSART pour sa remarque et ajoute que si ce vœu est adopté, étant donné qu'il l'a été dans le 3ème, il sera donc porté au Conseil de Paris qui demandera à la Maire de Paris de protester au nom du Conseil de Paris. Il pense donc que cela ira jusqu'au bout et que l'UIPP sera informée que sa présence un peu provocatrice dans le cœur de Paris, n'est pas la bienvenue, et ce vœu sera alors exaucé. Il ajoute bien percevoir que dans les plaquettes qui sont très luxueuses, figurent à chaque chapitre des propos sur le risque, le danger - qui n'existe pas -, sur l'amélioration – ce qui signifie que ce n'est pas très bon - et sur la sécurité. Il s'agit donc réellement d'un vœu destiné à répondre à la situation actuelle de perte de diversité liée à l'utilisation massive de ces produits et aux dégâts qu'ils créent sur la santé. Et il est vraiment souhaitable que les parisiens et parisiennes soient mobilisés pour dire qu'ils ne sont pas dupes et que l'UIPP n'est pas la bienvenue à Paris et notamment dans son centre, compte tenu de la politique qui y est défendue et qui a été rappelée dans les considérants par Olivia HICKS, notamment le plan climat pour lequel dès demain, un vote sera ouvert auprès des parisiennes et des parisiens, auquel il invite chacun à participer.

Vote:

Unanimité

13 - V022018054 – Vœu relatif à la mémoire de Ronan GOSNET

Jacques BOUTAULT indique que ce vœu est relatif à la mémoire de Ronan GOSNET, lâchement assassiné par un déséquilibré se réclamant de l'Etat islamique, dans le 2ème arrondissement au sein du quartier de l'Opéra. Il ajoute que les conseillers sont informés de ce qui est survenu, mais Catherine MICHAUD va le rappeler et un échange sera ensuite mené à ce sujet.

Catherine MICHAUD indique que, considérant l'assassinat le samedi 12 mai dernier de Ronan Gosnet, poignardé par un terroriste se réclamant de l'Etat Islamique, dans le 2ème arrondissement de Paris ;

Considérant l'émotion suscitée par la mort de Ronan Gosnet, jeune homme de 29 ans, originaire de la Sarthe, commerçant dans le 2e arrondissement, habitant à Paris, dans le 13^{ème} arrondissement depuis une dizaine d'années;

Considérant l'hommage rendu le mercredi 16 mai 2018 à Ronan Gosnet sur les lieux de l'attaque, rue Marsollier;

Considérant que cet acte de terrorisme a également fait quatre blessés, dont deux graves, maintenant hors de danger;

Considérant que la mémoire de Ronan Gosnet et la violence terroriste meurtrière dont il a été victime ne doivent pas être oubliées ;

Sur proposition de Catherine Michaud, avec le soutien des élu.e.s écologistes, socialistes, radicaux, Parti de Gauche/Parti Communiste et LR, le conseil du 2e arrondissement formule le vœu que la Mairie de Paris, en accord avec la famille de Ronan Gosnet, appose une plaque en hommage à sa mémoire, rue Marsollier, dans le 2^{ème} arrondissement de Paris.

Jacques BOUTAULT remercie Catherine MICHAUD pour la présentation de ce vœu et pour en avoir pris l'initiative.

Maxime DES GAYETS tient lui aussi à remercier Catherine MICHAUD pour cette initiative qui est précieuse pour l'arrondissement et pour honorer la mémoire de la victime. Il ajoute toutefois que tous ont pu constater pendant ce moment dramatique, à la fois la nécessité et la capacité des élus à pouvoir affronter cette épreuve ensemble. Tous ont été présents au cas où il y aurait eu besoin d'eux. Et il faut surtout souligner, comme cela a été fait lors du premier hommage, à la fois le comportement exemplaire des forces de police, mais aussi celui des commerçants et des habitants qui ont fait preuve d'un grand sang-froid et qui ont fait en sorte que, même si le bilan est terrible, il ne soit pas aussi dramatique que cela aurait pu être craint. Le message que M. le Maire a fait passer aux commerçants mobilisés est important et ce vœu propose avant tout de marquer l'arrondissement par une plaque et d'honorer la mémoire de ce jeune homme, mais aussi les autres victimes. Toutefois, cela sera aussi l'occasion pour le Conseil d'arrondissement de souligner la mobilisation citoyenne qui a existé et qui est précieuse dans ce type de circonstances.

Jacques BOUTAULT remercie Maxime DES GAYETS et ajoute qu'il n'en dira pas beaucoup plus, mais souhaite tout de même préciser que ces personnes souvent assez faibles en termes de personnalité, et manipulées par de plus puissants qu'eux pour les faire passer à l'acte, sont souvent imprévisibles quant à ce passage à l'acte. Il ajoute avoir la conviction que ce sont d'abords les modes de vie qui sont visés et non pas les Parisiennes et Parisiens, ajoutant en vouloir pour preuve le précédent attentat qui s'est déroulé dans une zone très rurale aux alentours de Carcassonne et qui a vu le meurtre du Colonel BELTRAME. Jacques BOUTAULT tient donc à rassurer Parisiennes, Parisiens et commerçants sur le fait

que ce n'est pas Paris qui est attaquée, mais la France dans son ensemble et son mode de vie convivial, sa diversité. Il ajoute croire que cela doit inviter les élus et les citoyens à se rassembler dans cette diversité, ce qui est fait et ce dont il faut se réjouir. Le Conseil est ici dans une diversité politique rassemblée et c'est la meilleure réponse qui puisse être apportée aux actes de ces terroristes, à savoir leur dire que, là où ils pensaient diviser, au contraire, ils rassemblent et donc que cet acte est, non-seulement cruel et lâche, mais de plus, il est inutile. C'est ainsi que le terrorisme pourra être vaincu. Jacques BOUTAULT remercie les élus d'y participer et leur propose d'adopter ce vœu relatif à la mémoire de Ronan GOSNET.

Vote:

Unanimité

Jacque BOUTAULT remercie les membres du conseil d'arrondissement et lève la séance.

La séance est levée à 20h53 par monsieur Jacques Boutault.